

# Grille de cotisations 2022 et 2023

Palier	Masse salariale		Socle	Energie- Climat	Déchets	ACC	Managmt Transitions
	Entre :	et :					
1	0 €	60 000 €	200 €	200	200	150	100
2	60 001 €	300 000 €	300 €	500	500	300	150
3	300 001 €	600 000 €	800 €	1100	1100	500	200
4	600 001 €	1 000 000 €	1 500 €	1500	1500	1000	300
5	1 000 001 €	2 000 000 €	2 500 €	2500	2500	1500	500
6	2 000 001 €	3 000 000 €	3 500 €	3500	3500	2000	700
7	3 000 001 €		5 000 €	5000	5000	3000	1000

**Mode d'emploi :** la cotisation est égale au montant « socle » + le montant correspondant à chaque groupe de travail du RARE auquel participe la structure membre. Le palier est déterminé par le montant de la masse salariale dédiée aux activités d'agence (observation, accompagnement, animation, formation, expérimentation, centre de ressources etc.), y compris les fonctions support.

